Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural Commune de Nassogne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE NASSOGNE

RAPPORT ANNUEL 2022

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	1	Installation de capteurs solaires sur les bâtiments communaux – étude et réalisation	Étude gratuite Réalisation : 55647 €	UREBA 30% Commune 70 %
1	7	Mise en place d'un service de bus local	Achat bus Gros entretiens Frais de personnel et d'entretien 53.759 €/an	SRWT TEC Commune
1	15	Rénovation du local Patro de Nassogne. Amélioration des performances énergétiques	40.087,30€	*Commune*
1	17	Aménagement de parkings pour vélos dans les endroits clés de la commune	2.159,85 €	*Commune*
2	4	Étude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie automatique au bois déchiqueté	Ecole de Bande : chaudières à pellets – 69.478 € Ecole Ambly : chaudière à pellets - 50.135 €	-DR-UREBA- Commune -Communauté française et commune -Communauté Française et commune
1	11	Etude et mise en œuvre de projets de valorisation notamment énergétique et industrielle des sous-produits forestiers	- Maison rurale : réseau chaleur – cout : 545.936 €)	Ureba Commune DR
2	5	Mise en place d'un conseiller en mobilité	Employé formé et actif au sein de l'administration Depuis décembre 2009	

3	16	Aménagement des abords de la maison de village de charneux	Terrasse extérieure aménagée par les ouvriers communaux	
1	18	Placement de panneaux d'affichage permanents au cœur des différents villages de la commune	18.150 €	Subside du CGT pour placement panneau numérique à Nassogne
2	14	Placement de signes distinctifs aux entrées et sorties de village		Commune
3	5/9	Aménagement d'une liaison cyclable entre Forrières et Lesterny	249 310€	Projet RW : cheminements sécurisés (subsides de 150 000€)
1	4	Création d'une maison de la ruralité à Nassogne	2 042 687€	Subsides SAED, DR, CGT CF, Commune
		Aménagement sécurité routière entre Forrières et Lesterny	Rue de Bure, Rue de Wavreille et rue Haie Madame Travaux réalisés en partie par la Commune	
1	9	Aménagement de liaisons intervillages pour usagers non motorisés	Réalisé dans le cadre du « Pays de Famenne »	
2	8	Sécurisation de la rue du Poteau à Charneux	Travaux pris en charge et réalisés par SPW.	
2	17	Liaison entre la place de Forrières et l'espace « Abbé Louppe »	« Sentier Ledegem » réalisé par les ouvriers communaux	
2	15	Aménagement de l'espace « Abbé Louppe »	Stèle + aménagement « espace vert » Réalisé par la Commune	
2	10	Aménagements et actions de sécurité routière au centre du village d'Ambly	Ralentisseur placé route de Harsin Cheminement piéton sécurisé rue entre deux bancs Travaux réalisés	

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	2	Aménagement d'aires de jeux et de convivialité et/ou d'aires multisports	780.000 €	Infrasports 85% Commune 25%	**Grune** : terminé +/- 145.000 €; **Masbourg** : terminé 16.786 € **Forrières** : travaux exécutés au montant de : 193.571,50€

		dans tous les villages			Approbation et réception définitive le 09/04/2018 **Ambly** : dossier exécution 311.946,47 € TVAC Lancement de la procédure de marché Arrêt du marché initial en date du 15/09/2014 Lancement d'une nouvelle procédure de marché. Attribué le 30/03/2015 à l'entreprise Derriks au montant de 305.931,26€ En attente de la réalisation des travaux. Problème de collecteur à placer initialement. En attente de la décision de la SPGE. 10/12/2015 suspension travaux 12/07/2017 levée suspension 20/10/2017 suspension travaux 2 (en attente matériel Libraplay) Fin juin 2018 : Reprise des travaux 13/10/2018 : Fin des travaux Montant du décompte final : 262.645,52 € HTVA 05/02/2019 : Approbation décompte final 12/02/2020 : Pv réception provisoire 13/12/2021 :Approbation réception définitive. **Bande** : Tx exécutés au montant 188.234 TVAC **Nassogn**e : Tx exécutés au montant de159 728€ HTVA **Chavanne** : avt projet vu au collège ce 21/12/12 au montant de 225.326 € TVAC

					23/10/2018 : Octroi du permis d'urbanisme 2019 : En attente accord du pouvoir subsidiant
1	5	Installation d'éoliennes citoyennes	Entre 8 000 000 et 10 000 000€	A définir !	Permis unique classe 1 obtenu le 30/09/2013 par ORES pour 5 éoliennes entre Grune et Nassogne ! : procédure de recours en cours Annulation du Conseil d'Etat du 26 janvier 2016 Réintroduction par Ores d'un complément à l'étude d'incidence
1	8	Rénovation de la Petite Europe à Bande	1.009.935,35 €- Voir annexe 2 – CE 2009-b avenant 2012 du 04/09/2012	Développement rural 80 % Commune 20 %	Approbation du projet définitif par le Conseil communal - 29/03/2012 Dossier mis en adjudication en 02/2014 Dossier attribué le 16/06/2014 au montant de : - Lot 1 : 578.899,78€ HTVA - Lot2 : 141.844,16€ HTVA - Lot 3 : 67.081,84€ HTVA Travaux réalisés au montant de - Lot 1 : 650.955,01€ HTVA - Lot 2 : 131.568,15€ HTVA - Lot 3 : 38.178,67€ HTVA PV réception provisoire le 24/05/2017 PV réception définitive du lot 1 : 23/12/2019 Réception définitive du lot 2 : 28/02/2022 Réception définitive du lot 3 : 08/02/2021
	10	Achat et aménagement de la salle paroissiale Saint-Pierre en « maison de village »	578 985€- voir annexe 2 – CE 2011	Développement rural 80 % Commune 20 %	Convention exécution obtenue décembre 2011- Permis d'urbanisme accordé le 14/03/2014, prorogé d'un an. Juillet 2015 : Approbation du projet par le Conseil Communal Dossier d'exécution soumis à l'approbation du pouvoir subsidiant

					Accord dossier exécution du pouvoir subsidiant le 30/12/2016. Accord du pouvoir subsidiant 11 janvier 2018 Début des travaux : 19/03/2018 2019 : Réalisation des travaux 23/01/2020 : PV réception provisoire 21/12/2020 : Approbation réception provisoire
1	16	Création d'un espace touristique de valorisation de la forêt et des produits locaux			Réflexion en cours dans le cadre de la valorisation des massifs forestiers wallons
1	19	Restauration et valorisation du petit patrimoine	Travaux entretien et réfection : à déterminer pour chaque élément Actions de mise en valeur et de promotion 2.480 €	« Petit Patrimoine Populaire Wallon » *Complément communal éventuel*	En cours via été solidaire (engagement d'étudiants pendant les vacances d'été)
1	20	Sécurisation de l'entrée de Nassogne (rue de la Pépinette)	404.218 tvac	*Subside plafonné à 150.000*	Plan trottoir 2011: Auteur de projet : Survey de Ronquières : 06/12/2010- Permis d'urbanisme obtenu le 29/11/2013 30 novembre 2015 : Attribution l'entreprise Lambry au montant de 165.399,81 € HTVA Début de travaux : début 2016

					Réception provisoire des travaux le 23/08/2016.
2	7	Aménagement global de la rue de Lahaut à NASSOGNE			Projet groupé avec la projet n°20
2	6	Aménagement d'une liaison cyclable entre Harsin et Charneux et liaison vers l'école de Chavanne	Réflexion en cours ! riverains à consulter !		Aménagement cyclable route de Bastogne à Harsin Auteur de projet DST province Luxembourg Dossier exécution : 357.574€ 0 TVAC –
2	11	Réalisation d'aménagements de sécurité routière route de Bastogne à Harsin	En parallèle avec piste cyclable à Harsin		Auteur de projet désigné (voir projet n°6 lot 2)
2	12	Formation de guides touristiques locaux			Projet en réflexion au niveau de la CLDR en 2014
2	13	Balisage d'une promenade sur le thème des arbres et haies remarquables			En cours via l'OCT Fiche projet 1.12 (balade sur la thématique des arbres et haies remarquables) en cours au niveau du PCDN
2	21	Aménagements de parkings sécurisés pour poids lourds			Aménagement d'une plateforme multimodale sur la commune de Marche
3	12	Mise en place d'une coopérative de vente de productions locales, notamment pour	Fiche-projet GAL : 247 500€	45% RW + 45% FEADER 10% communes	→ Pris en charge au niveau transcommunal par le GAL RoMaNa

		développer un label de filière courte			
3	14	Création d'un espace de rencontre convivial à Ambly	En parallèle avec aire multisports de Ambly	Infrasports	Dossier remis en adjudication 2015 (à grouper avec l'aire multisports)
3	3	Revalorisation de l'arboretum de Forrières			Réalisé dans le cadre du PCDN

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Mise en place d'une zone d'activités économiques à Harsin	604173,04€	RW et Idelux	Réflexion en cours via le SSC
1	6	Étude et installation d'un système d'épuration par lagunage à Grune	Étude gratuite Réalisation à déterminer	AIVE Commune (20 %) Primes individuelles des particuliers + Développement rural (80 %)	
1	12	Aménagement d'une maison de village à Harsin-Chavanne	357.107 €	*Développement rural 80 %* *Commune 20 %*	
1	13	Aménagement du cœur de village de Bande – sécurité routière et espace public	591.521,97 €	*Développement rural 80 %* *Commune 20 %*	
1	14	Restauration de la toiture du Maillet à Lesterny	36.177,55 €	*Commune*	

2	1	Installation d'un système d'épuration par lagunage à Charneux			
2	2	Installation d'un système d'épuration par lagunage à Ambly			
2	3	Mise en place d'une unité de biométhanisation et des éléments de valorisation des énergies produites			Repris via la convention des maires (pollec II)
2	16	Aménagement de la placette de Lesterny			Discussions en cours
2	19	Création d'une promenade accessible aux personnes à mobilité réduite à Nassogne			
2	20	Aménagement de la traversée de Forrières : suite trottoirs et espace public			

3. 1. Restauration et revalorisation de la réserve éducative du Ry d'Oeure à Grune

3. 4. Mise en place d'une micro-centrale hydroélectrique à Forrières

3. 6. Aménagement d'un cheminement piéton sécurisé rue du Vivier à Nassogne

3. 7. Aménagement de cheminements piétons sécurisés rue Tahée à Bande

3. 8. Aménagement de sécurité routière au centre du village de Grune

3. 10. Aménagement de sécurité routière rue de la Colline à Forrières

3. 11. Mise en place d'un atelier rural

3. 13. Création d'une ferme-auberge pédagogique

3. 17. Aménagement du petit bois communal à Grune

3. 18. Aménagement du gué sur la Lhomme à Lesterny

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
3	2	Restauration et revalorisation de la réserve éducative de Bande			L'espace a été réaffecté en aire de jeux selon les souhaits des villageois
2	18	Aménagement d'un espace multiservices à Bande	A l'époque de la rédaction du PCDR, tous les points de commerces du village venaient de fermer …. Actuellement, une petite épicerie est en exploitation.		
3	15	Agrandissement et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg	Le besoin ne se justifie plus vu l'aire multisports placée depuis peu.		

5. Tableau des initiatives nouvelles

Sans objet

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention 2008-phase 1 Convention 2009A **Phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions**	PCDR classique	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE :** **Phase 1 et 2 :** **Maison de village (transformation), centre culturel, Office communal du Tourisme, local de musique (gros œuvre fermé)+chaufferie à pellets Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	**Redynamisation du centre de Nassogne : Concentrer les activités sociales culturelles, touristiques et associatives au sein d'un même lieu**	**Phases 1 et 2** **DR : 1.370.771** **CGT : 170.036** **SAR : 587.010** **UREBA :** **Part Communale : 385.202**

Etats d'avancement physique du projet :	Date :
Désignation de l'auteur de projet :	**19/11/2007**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	**31/03/2009**
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**06/10/2009**
Approbation du projet par l'A.C.	**17/12/2009**
Approbation du projet par le Ministre	**17/02/2010**
Adjudication :	**06/04/2010**
Décision d'attribution du marché	**26/04/2010**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**28/06/2010**
Début des travaux	**18/10/2010**

Réception provisoire	**08/05/2013**
Décompte final	**1.970.490,81 HTVA€**
Réception définitive	**17/11/2014**
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Année de la convention	**Type de programme** **(biffer les mentions inutiles)**	**Intitulé du projet**	**Objectif du projet**	**Montant du subside**
Convention 2009B	PCDR classique	**Aménagement de a Petite Europe à BANDE**	**Développer la vie associative et la convivialité au sein du Village, favoriser le dynamisme collectif, renforcer la cohésion villageoise**	**DR : 863.493,67€** **UREBA : 20.250€ en attente** **Part Communale : +/- 126.000€**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	**19/11/2007**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	**17/02/2010**
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**30/06/2010**
Approbation du projet par l'A.C.	**01/08/2013**
Approbation du projet par le Ministre	**02/12/2013**

Approbation avenant 2012 à la convention d'exécution 2009b	**04/09/2012**
Adjudication :	**16/06/2014**
Décision d'attribution du marché	**24/11/2014**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**06/11/2014**
Début des travaux	**02/02/2015**
Réception provisoire	**24/05/2017**
Décompte final	Travaux réalisés au montant de - Lot 1 : 650.955,01€ HTVA - Lot 2 : 131.568,15€ HTVA - Lot 3 : 38.178,67€ HTVA
Réception définitive	**Lot 1 : 23/12/2019**
Réception définitive	**Lot 2 : 28/02/2022**
Réception définitive	**Lot 3 : 08/02/2021**
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	**644.150,00€**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention 2011 **DCC du 14/07/2011**	PCDR classique	**Aménagement de la salle Saint-Pierre à GRUNE en maison de village**	**Redynamiser le lieu de vie sociale du village de Grune en réaménageant la salle « Saint-Pierre »**	**DR : 556.600 €** **Part Communale : +/- 139.150 €**

Etats d'avancement physique du projet :	Date :
Désignation de l'auteur de projet :	**19/11/2007**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	**14/10/2013**
Approbation de l'avant-projet par la R.W	**18/02/2014**
Approbation du projet par l'A.C.	**10/07/2015**
Approbation du projet par le Ministre	**En cours**
Approbation avenant 2012 à la convention d'exécution 2009b	**Convention complément accordé le 30/12/2016.**
Adjudication :	**Attribué le 16/10/2017 à l'entreprise HONS** **Au montant de 738.452,02 € HTVA**
Décision d'attribution du marché	**10/10/2017**
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	**19/01/2018**
Début des travaux	**19/03/2018**
Réception provisoire	**23/01/2020**
Décompte final	**15/03/2021 au montant de 709.065,04€**

Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	**556.000€**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Permis d'urbanisme accordé le 14/03/2014.

Le Conseil Communal a visé le 25/10/2012 l'acquisition du terrain privé qui jouxte la salle.

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008[1]	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE :** **Phase 1 et 2 :** **Maison de village (transformation), centre culturel, Office communal du Tourisme, local de musique (gros œuvre fermé)+chaufferie à pellets Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	**Redynamisation du centre de Nassogne : Concentrer les activités sociales culturelles** **touristiques et associatives au sein d'un même lieu**	**1.970.490,81 HTVA€**	**09/07/2014**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?		~~**Oui**~~	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

<table>
<tr><th>Année de l'installation de la CLDR</th><th>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</th><th>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</th><th>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</th></tr>
<tr><td>2006</td><td>2007</td><td>2019</td><td>2021</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Date des réunions durant l'année écoulée</td><td>24/02/2022</td><td rowspan="3">Nombre de présents</td><td>18</td></tr>
<tr><td>30/05/2022</td><td>19</td></tr>
<tr><td>28/06/2022</td><td>23</td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l'opération de développement rural</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">L'année 2022 a été rythmée par des étapes-clé dans l'élaboration du nouveau PCDR : validation du cadre stratégique, répartition des projets en lots, travail sur les fiches-projets et choix de la première demande de convention. Le projet de PCDR finalisé a ainsi pu être approuvé par la CLDR en juin et par le conseil communal en septembre. Une délégation représentant le collège et la CLDR est ensuite allée présenter le PCDR au PAT le 18 novembre.

En marge des réunions de CLDR, les membres ont été invités à la soirée de bilan des activités « BiodiverCité » le 2 mai 2022 ; occasion de rencontrer les bénévoles du groupe nature, de mieux connaitre leurs actions et d'envisager des pistes pour 2023.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Propositions de projets à entreprendre :</td></tr>
<tr><td>Numéro fiche-projet</td><td colspan="3" rowspan="4">Sans objet. Le projet de PCDR étant en attente d'approbation par le Gouvernement Wallon</td></tr>
<tr><td>Intitulé du projet</td></tr>
<tr><td>Priorité du projet</td></tr>
<tr><td>Calendrier d'exécution</td></tr>
</table>

Marloie, le 25 février 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°13

Maison rurale de Nassogne, le 24 février 2022

Présents :

- José Dock, Marc Quirynen, Vincent Peremans, Christine Breda, Jean-François Culot, Philippe Lefevre, Lynda Protin, André Blaise, Manuella Batter, Claudine Bodart, Léon Georges, Jean-Claude Grandmont, Mélody Imbach, Kevin Jeanjot, Corentin Lambert, Yves Mairy, Caroline Vermeesch, Marc Timmermans, membres de la CLDR.
- Loreena Thetiot ; bureau Impact - auteur du PCDR
- Florence Lesuisse et Séverine Schonne ; Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Julien Collard, Francis Danloy, Andrée Defêche, Vincent Dupont, Michel Léon, Martine Mathieux, Dominique Paulus, Emilie Quirynen,
- Stéphane Mottiaux, bureau Impact-auteur de PCDR

ACCUEIL

José Dock accueille les participants et présente l'ordre du jour. La réunion est consacrée principalement à la planification des projets dans le temps en vue de la rédaction des fiches-projets.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2021

Lors de la réunion du 10 novembre 2021, les membres de la CLDR ont mené une première réflexion sur la planification des projets dans le temps via une discussion collective puis un exercice individuel. La seconde partie de la réunion était consacrée au tourisme.

➔ **Le compte-rendu est approuvé par la CLDR.**

2. ORGANISATION DU TRAVAIL ET PLANIFICATION DES PROJETS DANS LE TEMPS

2.1. Introduction

Le bureau d'études Impact va entamer la rédaction des fiches-projets.

Pour mémo, dans le document final, les fiches-projets seront planifiées dans le temps selon une répartition en 3 lots :

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

Les fiches-projets projets seront plus ou moins détaillées selon leur ordre de priorité. En particulier, les fiches du lot 1 nécessitent des plans précis et un budget détaillé. Il est donc important pour la suite du travail de l'auteur de statuer sur une planification réaliste des projets.

Lors de la réunion précédente, les membres présents ont donné des indications sur la priorisation dans le temps. Partant des fruits de cette réflexion mais en tenant compte également des informations fournies par le Collège et de nouveaux éléments, l'auteur de PCDR et la FRW proposent aujourd'hui une planification des projets.

Suite aux discussions en CLDR, ils ont également procédé à quelques réajustements :

- ✓ Réorientation de l'objectif « Ainés »
- ✓ Passage de certains projets en lot 0
- ✓ Regroupements de projets
- ✓ Reformulation de certains projets

Avant de donner la parole à Loreena, Florence présente, pour différents thèmes, quelques avancées utiles pour comprendre les changements opérés.

➔ **Voir document les « News » en annexe 1.**

2.2. Présentation du cadre stratégique, cœur du PCDR

Loreena, pour le bureau d'études Impact, présente à la CLDR le cadre stratégique du PCDR reprenant, par thématique (économie, environnement&énergie et cadre de vie) :

- les enjeux identifiés dans le diagnostic partagé ;
- les axes stratégiques ;
- les objectifs de développement ;
- la classification des projets par lot (0, 1, 2 ou 3) ;
- les projets
- l'argumentaire justifiant les modifications apportées selon les cas.

Les projets immatériels sont repris en *italique* ; les projets matériels **en gras**.

➔ **Le tableau complet se trouve en annexe 2.**

La CLDR a l'occasion de réagir sur le contenu de la présentation, objectif après objectif.

Quelques questions de précisions sont posées :

- **Sur quoi se base la répartition en lots présentées ?**
 Comme expliqué dans l'introduction, le bureau d'études et la FRW – en se basant sur les recommandations de la CLDR et du Collège et en intégrant des nouveaux éléments (ex : projet déjà en route) - proposent aux participants une répartition réaliste et cohérente en trois lots.
- **Que signifie le projet de reconversion des zones de loisirs ?**
 Le plan de secteur organise l'espace territorial wallon et en définit les différentes affectations. Les zones oranges, dites « zones de loisirs », peuvent accueillir des activités touristiques et récréatives. On vise ici essentiellement les zones occupées actuellement par des campings en activités ou à l'arrêt. Le Syndicat d'initiatives de Nassogne gère actuellement le camping communal, les autres sont privés. Si la commune n'a pas de prise directe sur ces derniers, elle souhaite mener une réflexion sur le développement (d'hébergements) de zones d'accueil touristiques plus dans l'air du temps, à savoir les aires de mobilhomes. Ceci comporterait plusieurs avantages : plus de flexibilité pour les parties en zones inondables (évacuation plus aisée des occupants en cas de crue notamment), participer au réseau d'aires de Mobilhome encouragé par la Région, plus de retombées pour les commerces locaux car ce public de court séjour à tendance à se fournir sur place à chaque étape.
- La FRW fait remarquer que le projet **« Ambassadeurs du territoire/greeters »** concerne toujours bien la population et les guides locaux… La nouveauté est d'y inclure les propriétaires des hébergements touristiques car ils n'ont pas toujours le réflexe de faire découvrir les

ressources de la communes (producteurs locaux, manifestations, cartes de promenade…). L'intitulé *« Formation d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires des hébergements touristiques)* » lève toute ambiguïté.

➔ **La CLDR approuve la planification des projets dans le temps. La FRW proposera aux absents/excusés de se prononcer également sur cette planification par retour de mail lors de l'envoi de ce compte-rendu. Ainsi, l'ensemble de la CLDR aura eu l'occasion de remettre son avis.**

2.3 Interludes

Afin d'alléger cette réunion, dense en contenu, la FRW propose trois interludes calqués sur les thématiques principales du PCDR.

Thématique économie :

- Diffusion de l'une des capsules vidéo 100% Nassogne. Ces vidéos sont réalisées gratuitement, à l'initiative de la commune, pour promouvoir l'économie locale.
 → **Vous pourrez retrouver l'ensemble des vidéos sur le site internet communal (rubrique économie – 100% Nassogne), de même qu'un formulaire d'inscription si vous êtes un acteur économique intéressé par la démarche.**

Thématique environnement et énergie :

- Informations sur le prochain appel à projets BiodiverCité 2022. Depuis l'an dernier, un nouveau subside « BiodiverCité » est proposé à toutes les communes wallonnes. L'objectif de cet appel est de soutenir les communes dans leurs *actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire.* La subvention BiodiverCité rassemble, en un seul outil, les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'Arbre », du « Plan Maya » et des « Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) ». Les montants de la subvention ne sont pas encore connus à l'heure actuelle mais, afin d'avoir un ordre d'idée, pour 2021 le montant maximum de la subvention était limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions – dont maximum 2500€ pour des actions de sensibilisation + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la *Semaine de l'arbre*). Les thématiques qui étaient couvertes en 2021 étaient les suivantes : biodiversité et bâti, cimetières nature, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plantations, pollinisateurs, protection d'espèces et de sites, sensibilisation, sentiers et chemins, zones humides, mares et cours d'eau. *A noter que la commune a déjà répondu à cet appel à projets l'an dernier et que les fiches actions ont été retenues et financées par la Région.*

 Nous devrions prochainement en savoir plus concernant l'appel à projet 2022 pour lequel le volet participatif sera bien présent. Il s'agira dès lors de se coordonner avec Laura Bertrand, agent traitant communal au niveau environnement et énergie, pour proposer l'aide de la CLDR.

➔ **Si des personnes sont intéressées et ont des idées de projets pour cet appel « BiodiverCité », elles peuvent se signaler auprès de la FRW qui fera le relais.**

Thématique qualité de vie :

- Dans le cadre du futur projet de création d'une Maison d'accueil communautaire à Nassogne, la FRW a proposé aux mandataires des communes de Tenneville et Nassogne de visiter « La Parenthèse » à Bercheux (Vaux-sur-Sûre) le 31/01/2022. Pour rappel, une Maison d'accueil communautaire est un lieu d'accueil pour personnes âgées, en perte d'autonomie ou voulant rompre avec la solitude par une expérience de vie en communauté. Accueillir ce type de public vise aussi à apporter un peu de répit aux aidants proches.

 Visualiser les infrastructures et échanger avec les animatrices était très inspirant pour construire une fiche-projet sur ce sujet. Certains éléments sont à retenir comme gage de réussite du projet :

 - L'importance de se sentir « comme à la maison » (fauteuils relaxs, pièces bien chauffées, terrasse, cuisine ouverte…)
 - Avoir une équipe à l'aise avec le public accueilli et impliquer les bénévoles
 - Des activités adaptées (aux souhaits, aux rythmes – siestes…)
 - De l'intergénérationnel (liens avec école par exemple pour fêter les anniversaires)
 - Des locaux décloisonnés, flexibles et conviviaux

➔ **Un compte rendu plus complet a été rédigé pour cette visite de terrain, assorti d'un petit reportage photos. Si vous souhaitez en avoir connaissance, n'hésitez pas à le faire savoir à la FRW.**

3. LES SUITES

- ✓ Le calendrier prévisionnel pour la suite de l'ODR :

Mars-avril	➢ Rédaction des fiches-projets par l'auteur ➢ Mise à jour du PCDR par l'auteur ➢ GT « BiodiverCité » ?
Début mai	➢ Relecture des fiches-projets et du PCDR ➢ Intégration des remarques par l'auteur
Fin juin	➢ Approbation PCDR + 1ère demande de convention

Nous arrivons tout doucement au terme de l'élaboration du dossier PCDR. L'essentiel du travail repose dorénavant sur les épaules du bureau d'études qui va rédiger les fiches-projets et actualiser les différentes parties du PCDR. La CLDR et la commune seront sollicités pour effectuer une relecture attentive du dossier en temps utiles.

➔ **La FRW insiste sur l'importance d'être présent, en nombre, à la réunion de CLDR d'approbation du dossier et du choix du projet prioritaire qui fera l'objet de la première demande de convention.**

4. DIVERS

- ✓ Le Règlement d'Ordre Intérieur tel que présenté lors de la réunion de CLDR du 28 avril 2021 a été approuvé par le Conseil communal le 28/09/2021. → **Vous le trouverez en annexe 3.**

- ✓ **Appel à projets « Vis mon village »** : la Fondation Roi Baudouin, en partenariat avec la Ministre de la Ruralité, lance un nouvel appel à projets « Vis mon village » qui s'adresse exclusivement aux communes rurales touchées par les inondations.
 Les projets peuvent être introduits par des collectifs d'habitants associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local.
 Les projets soutenus porteront sur :
 - La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble…)
 - La solidarité (entraide mutuelle, échange de services…)
 - Les contacts (journal du village, site web du village…)
 - Les activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers…)
 - Le cadre de vie (plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre…)

 Un budget de 200.000 euros est prévu. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien de 5.000 euros maximum. Appel ouvert jusqu'au 08/03/2022. Plus d'infos : https://www.kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-2

- ✓ La FRW présente le rapport annuel pour l'année 2021. → **La CLDR approuve le rapport sans modification.** Il s'agira dès lors de le présenter au Conseil communal avant de le transmettre à la Ministre ayant en charge la Ruralité et ce pour le 31 mars.

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Séverine Schonne,
Agents de développement

LES NEWS

Au fil du temps, des opportunités se présentent, des projets évoluent, des thèmes sont affinés avec les partenaires…

Petit topo à l'attention des membres de la CLDR.



Jeunesse : suite à l'enquête Jeunesse et aux visites de terrain d'Abdul Biyik, le projet de Skate parc plébiscité par les jeunes sera repris dans le PCDR. Par ailleurs, afin de veiller à intégrer les jeunes tout au long de la mise en œuvre du PCDR, un fil rouge « jeunesse » sera repris dans la stratégie.



Bois énergie : le 9/12/22, l'idée de créer un réseau de chaleur à Forrières a été présentée aux différents partenaires potentiels (Famenoise, Province, FWB…). Si tous ont salué le projet sur son principe, malheureusement plusieurs viennent de changer leur chaudière et peuvent difficilement réinvestir prochainement. Francis Flahaux va donc étudier les possibilités pour de plus petits réseaux qui tiendraient la route. Affaire à suivre...



Communication : le sondage commu mené auprès de la population n'a pas fait ressortir de nouveau projet matériel à inscrire au PCDR. En effet, la population est plutôt satisfaite des outils en place. Vu l'importance de bien communiquer, la communication sera reprise comme fil rouge du PCDR. A noter que l'installation des panneaux numériques sera envisagée parallèlement au wifi dans les maisons de village.



TRAJECT

Mobilité douce : en septembre 2020, la Région lançait un appel à projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » en vue de soutenir les communes dans le développement d'infrastructures cyclables sur leur territoire. Lauréate à cet appel à projet, la commune de Nassogne disposera de 150 000€. Elle a dans un premier temps réalisé un audit de sa politique cyclable via un organisme spécialisé, Traject. Elaboré avec le concours de nombreux partenaires locaux, l'audit évalue les 7 thématiques suivantes : la demande cycliste, la coordination de la politique cyclable, les moyens financiers et humains, la promotion et les services, l'accompagnement au changement, l'offre cyclable, le monitoring. Des recommandations et des pistes d'actions sont également proposées pour chaque thème.
Les résultats de cet audit seront intégrés dans les réflexions du PCDR
—> Le document dans son ensemble est disponible sur demande.



Tourisme : une rencontre avec les élus, l'OCT , la chargée de com', la FRW et Impact a eu lieu le 10/02/22 afin d'affiner les propositions de projets à inscrire au PCDR .



Eolien : les habitants se sont majoritairement montrés favorables à l'énergie éolienne lors de l'enquête menée par la commission éoliennes de Nassogne. Celle-ci a également dressé un cahier des charges en vue de l'appel d'offre pour l'exploitation du lieu-dit « Au Zéro » à Bande. Ce sera 6 éoliennes maximum dont une citoyenne!



Petite enfance : suite à une opportunité d'acquisition de terrain, la crèche Les Bisounours sera implantée près de l'école de Chavanne-Harsin. Des modules seront installés en attendant le projet du PCDR.



Aînés : le 31/01/22, les communes de Tenneville et Nassogne ont visité la maison d'accueil communautaire « La Parenthèse » à Bercheux (Vaux-sur-Sûre). Visualiser les infrastructures et échanger avec les animatrices était très inspirant.

Une rencontre avec l'agent du SPW développement rural, le 15/02/22, a également permis aux mandataires de poser toutes les questions sur la mise en œuvre et le montage financier d'une maison multiservices.

Cadre stratégique du PCDR de Nassogne
Diagnostic partagé > Objectifs stratégiques > Projets

Thématique : Économie					
Enjeux identifiés par le diagnostic partagé	**Axes stratégiques**	**Objectifs stratégiques**	**Lots**	**Projets**	**Argumentaire modifications apportées**
▪ Le développement des circuits courts et des initiatives d'éco-consommation ▪ La promotion et l'accompagnement des artisans et des producteurs locaux ▪ Le maintien des commerces de proximité ▪ La création d'emploi et la valorisation des ressources locales (agriculture, énergie, forêt, service à la personne, tourisme, etc.) ▪ La valorisation touristique de la localisation stratégique du territoire et sa promotion	Maintenir une activité économique locale par la mise en valeur des ressources du territoire	Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, producteurs locaux, commerces de proximité et les TPE-PME	0	*Soutien aux producteurs locaux*	Lot 0 car beaucoup de démarches déjà en cours
			0	*Mise en place de capsules vidéo*	Projet dupliqué car déjà en place mais important à renforcer **Apport GT Tourisme :** Réaliser des capsules vidéo sur les acteurs touristiques.
			1	*Mise en place de capsules vidéo (projet amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR)*	Projet dupliqué car déjà en place mais important à renforcer **Apport GT Tourisme :** Réaliser des capsules vidéo sur les acteurs touristiques.
			1	**Création d'une halle polyvalente à Forrières**	La notion de « polyvalence » permet d'équiper l'espace d'une salle aux multiples usages (coworking, local de réunion, cuisine partagée…) Sont repris les intitulés suivants : - Mise en place d'une cuisine AFSCA partagée/ atelier de transformation partagé - Aménager espace/bureaux partagés et connectés à Forrières - Halle de Forrières
			1	*Développement de nouvelles actions de promotion et de sensibilisation aux circuits courts*	Circuits courts en général et non uniquement « alimentaires »
			1	*Valorisation du métier d'agriculteur et restauration du dialogue entre producteurs et consommateurs*	Cet intitulé rassemble plusieurs fiches : - Soutien aux producteurs locaux (lot 0) - Valorisation du métier d'agriculteur + réunions d'infos - Mise en place d'actions de promotion des producteurs et des produits locaux - Sensibilisation des consommateurs aux circuits courts - Aide à la vente de produits locaux - Impulsion à la création de nouveaux GAC
			2	*Mise en place de nouvelles initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions*	Cet intitulé est nouveau, il synthétise cette fiche : - Valorisation des démarches existantes et soutien aux nouvelles initiatives en matière d'éco conso et d'économie solidaire
			2	*Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants*	

			3	**Réaménagement des bâtiments actuels du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) en un pôle économique**	Regroupement des fiches : - Aménager espace/bureaux partagés et connectés à Forrières (qui est aussi repris dans la halle polyvalente) - Création d'un atelier rural (on maintient néanmoins une fiche générique en lot 3 pour une éventuelle opportunité ailleurs) Ce projet permet de maintenir éventuellement le volet économie sociale présent actuellement.
			3	**Création d'un atelier rural**	
			3	**Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités**	Nouvel intitulé pour cette fiche : - Développement d'espaces destinés à l'accueil d'entreprises
			3	**Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…)**	Nouvel intitulé pour cette fiche : - Mise à disposition de terrains pour les écoles (potagers partagés)
		Mieux capter les retombées économiques du tourisme d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire et, d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques	0	**Revalorisation du site du château du Bois**	Lot 0 car projet mené par Land Art
			0	**Signalisation des possibilités de parking sur les panneaux de promenades**	Lot 0 car projet mené par l'OCT
			0	**Inventaire des hébergements touristiques non reconnus et incitation à la reconnaissance**	Lot 0 car projet mené par l'OCT
			0	**Placement de panneaux d'information sur la biodiversité et la nature**	Lot 0 car projet mené dans le cadre du PCDN
			0	**Réalisation d'un maillage en ligne des promenades balisées**	Lot 0 car projet mené par la Grande Forêt de Saint-Hubert
			1	*Formation d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires des hébergements touristiques)*	Cet intitulé est nouveau et rassemble plusieurs fiches : – Accompagnement des hébergements touristiques (reconnaissance des hébergements et mise en réseau des acteurs) – Amélioration de la visibilité et de la promotion touristique (ambassadeurs du territoire, greeters, etc.) **Apport GT Tourisme :** Accompagner les propriétaires à devenir des « greeters » via la mise en place d'une charte. Ils orienteront les visiteurs vers l'OCT. Ils seront des ambassadeurs du territoire au sens large, et non uniquement dans le domaine touristique (informations sur les produits locaux, etc.). Des journées seront organisées de type « Déjeuners du tourisme » comme à Saint-Hubert.

			2	**Contribution à la valorisation touristique du massif forestier**	**Apport GT Tourisme :** Valorisation touristique à travers (1) le développement de projets sportifs sur une zone de parc à Nassogne, près de la ferme Magerotte et (2) la création de parcours thématiques à l'Arboretum de Forrières.
			3	*Redéploiement des zones de loisirs*	**Apport GT Tourisme :** Projet ciblant la reconversion future du camping communal de Nassogne et autres zones de loisirs.
Enjeu transversal : Communication – NTIC - jeunesse	**Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart City pour assurer une information adéquate vers les citoyens :** Le volet « communication » n'apparaît plus en tant que fiche-projet spécifique mais sera intégré dans tous les projets développés dans le cadre de cette nouvelle opération de développement rural. De plus, une analyse systématique des besoins des jeunes sera faite dans la définition des projets.				Idem pour les NTIC : Comment peuvent-elles aider/faciliter dans le cadre du projet ? Idem pour les jeunes : Penser à les intégrer, les consulter dans la mise à place de chaque projet ou chaque action Sont reprises dans ce fil rouge les fiches suivantes : - Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen - Communication sur les objectifs du PCDR

Cadre stratégique du PCDR de Nassogne
Diagnostic partagé > Objectifs stratégiques > Projets

Thématique : Environnement et énergie					
Enjeux identifiés par le diagnostic partagé	**Axes stratégiques**	**Objectifs stratégiques**	**Lots**	**Projets**	**Argumentaire modifications apportées**
▪ Le renforcement de l'engagement sur la question énergétique ▪ La préservation des ressources naturelles et patrimoniales (eau, forêt, paysages, etc.)	Continuer à apporter des solutions durables aux enjeux environnementaux et écologiques	Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis quelques années	0	*Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie*	Cet intitulé rassemble plusieurs fiches du PAEDC : - Communication sur l'énergie, adaptée au public visé - Mobilisation des citoyens et incitation à appliquer des comportements rationnels de l'énergie - Formations sur les économies d'énergie Projet dupliqué car déjà en place mais important à renforcer
			1	*Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie (projet amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR)*	Cet intitulé rassemble plusieurs fiches du PAEDC : - Communication sur l'énergie, adaptée au public visé - Mobilisation des citoyens et incitation à appliquer des comportements rationnels de l'énergie - Formations sur les économies d'énergie Projet dupliqué car déjà en place mais important à renforcer
			1	**Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières**	
			1 ou 2	**Installation d'éoliennes citoyennes**	
			2	**Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)**	Cet intitulé intégrera la fiche suivante : - Création d'une communauté énergétique (l'intérêt de placer des panneaux photovoltaïques est de pouvoir en faire directement bénéficier les citoyens)
			2	**Création d'une plateforme bois-énergie**	
			2	**Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4**	
		Préserver les éléments naturels et patrimoniaux (eau, forêt, paysages, etc.) qui font la richesse	0	*Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)*	Projet dupliqué car déjà en place mais important à renforcer
			0	**Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité**	Cet intitulé rassemble les fiches suivantes : - Création d'un réseau de mares - Aménagement des sites d'intérêt écologiques - Renforcement du réseau de haies Projet dupliqué car en cours mais important à renforcer

		reconnue du territoire	1	*Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (projet amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR)*	Projet dupliqué car déjà en place mais important à renforcer
			1	**Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité (projet amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR)**	Cet intitulé rassemble les fiches suivantes : - Création d'un réseau de mares - Aménagement des sites d'intérêt écologiques - Renforcement du réseau de haies Projet dupliqué car en cours mais important à renforcer
			2	**Protection et valorisation de la ressource en eau communale**	
			2	**Création d'un laboratoire de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels**	Cet intitulé remplace celui-ci : - Contribution à la recherche appliquée sur l'évolution de la forêt au regard des changements climatiques Intitulé élargi pour prendre en compte l'ensemble des éléments naturels du territoire pouvant être impactés par les changements climatiques (évolution de la forêt, inondations…)
			2	*Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse*	
Enjeu transversal : Communication – NTIC - jeunesse	**Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart City pour assurer une information adéquate vers les citoyens :** Le volet « communication » n'apparaît plus en tant que fiche-projet spécifique mais sera intégré dans tous les projets développés dans le cadre de cette nouvelle opération de développement rural. De plus, une analyse systématique des besoins des jeunes sera faite dans la définition des projets.				Idem pour les NTIC : Comment peuvent-elles aider/faciliter dans le cadre du projet ? Idem pour les jeunes : Penser à les intégrer, les consulter dans la mise à place de chaque projet ou chaque action Sont reprises dans ce fil rouge les fiches suivantes : - Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen - Communication sur les objectifs du PCDR

Thématique : Qualité de vie					
Enjeux identifiés par le diagnostic partagé	**Axes stratégiques**	**Objectifs stratégiques**	**Lots**	**Projets**	
▪ Le développement de la mobilité douce ▪ Le développement et l'aménagement d'espaces publics extérieurs (valorisation des cœurs de village) ▪ Le développement de la convivialité et les liens intergénérationnels ▪ La diversification des services aux aînés pour leur permettre de rester le plus longtemps possible sur la commune ▪ Le maintien des jeunes sur la commune, notamment en développant l'offre en logements mais également en développant les services et l'emploi ▪ La diversification de l'offre en logements pour rencontrer les besoins de publics spécifiques	Conforter la qualité de vie au sein des villages	Aménager et mettre en valeur les cœurs de village tout en renforçant la mobilité douce	0	**Modernisation du Hall sportif à Nassogne**	
			0	**Aménagement de la place Sésette à Lesterny**	Lot 0 car projet en cours via subside Fondation Roi Baudouin
			0	**Aménagement de la place de Mormont (près de la chapelle)**	Lot 0 car projet en cours via subside Fondation Roi Baudouin
			1	**Aménagement de la place de l'étang à Nassogne**	
			2	**Aménagements de cheminements lents entre les villages**	Projet/réflexions à creuser lors d'un GT « Cheminements lents » sur base du travail citoyen réalisé
			2	**Aménagement de la traversée du centre de Forrières**	Projet scindé en 2 car périmètres différents (cf. CLDR sur le terrain à Forrières) - Aménagement de centre du village de Forrières (de la gare à la maison de village)
			2	**Aménagement des abords de la maison de village et de l'école de Forrières**	Projet scindé en 2 car périmètres différents (cf. CLDR sur le terrain à Forrières) - Aménagement de centre du village de Forrières (de la gare à la rue d'Ambly)
			2	**Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg**	Ajout de la notion « d'acquisition » car le terrain n'appartient pas à la commune
			2	**Aménagement du cœur de Bande**	
			3	*Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage*	
			3	**Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune**	
			3	**Lifting des abords et de la salle (à côté de l'église) à Chavanne**	
		Proposer des logements accessibles à tous en visant prioritairement les jeunes	0	*Informations et conseils en faveur des initiatives privées en matière de logement*	Lot 0 car action déjà réalisée par le CPAS
			2	**Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement**	

		et les aînés	3	**Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés)**	
			3	**Création de logements tremplins**	Fiche générique en cas d'une autre opportunité de celle du projet de la maison multiservices à Harsin (crèche + maison d'accueil communautaire + logements tremplins)
		Accentuer la cohésion sociale et intergénérationnelle **(ce nouvel objectif remplace l'ancien « Promouvoir et faire connaître les initiatives existantes en faveur des aînés » pour intégrer le nouveau projet d'espace multiservices et ses fonctions envisagées)**	0	*Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés*	Projet dupliqué car beaucoup de choses faites déjà mais à poursuivre
			1	*Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés (projet amené à être poursuivi durant la réalisation du PCDR)*	Cette fiche rassemble : - Renforcement du recours aux services existants à destination des aînés - Aide au maintien à domicile des aînés - Activités régulières et excursions - Salon destiné aux services des aînés Projet dupliqué car déjà en place mais à poursuivre
			1	**Création d'une maison multiservices à Harsin (maison d'accueil communautaire, crèche, logements tremplins)**	
			1	**Création d'un skate-park**	Projet ajouté - provient de l'enquête « jeunes »
			3	**Création d'une maison d'accueil communautaire**	Fiche générique en lot 3 pour une éventuelle opportunité autre que Harsin
			3	**Création d'une crèche**	Fiche générique en lot 3 pour une éventuelle opportunité autre que Harsin
			3	**Création de panneaux numériques d'information**	Projet ajouté - provient de l'enquête communication + consultation
			3	*Animation des cœurs de village*	Projet émanant aussi de la consultation des jeunes
Enjeu transversal : Communication – NTIC - jeunesse	**Profiter des perspectives offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et le concept de Smart City pour assurer une information adéquate vers les citoyens :** Le volet « communication » n'apparaît plus en tant que fiche-projet spécifique mais sera intégré dans tous les projets développés dans le cadre de cette nouvelle opération de développement rural. De plus, une analyse systématique des besoins des jeunes sera faite dans la définition des projets.				Idem pour les NTIC : Comment peuvent-elles aider/faciliter dans le cadre du projet ? Idem pour les jeunes : Penser à les intégrer, les consulter dans la mise à place de chaque projet ou chaque action Sont reprises dans ce fil rouge les fiches suivantes : - Refonte et amélioration des outils de communication vers le citoyen - Communication sur les objectifs du PCDR

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE NASSOGNE

Titre Ier – Dénomination – Objet – Siège – Durée

Art.1 Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil Communal de la commune de Nassogne en date du 27/04/2019.

Art.2 Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.

- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),
 - De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.

- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3 Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Nassogne.

Art.4 La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II – Des membres

Art.5 Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6 Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil Communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre.

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7 La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président.
 Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.

- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur

intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;

- Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
- Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8 Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Nassogne sera assuré par l'organisme accompagnateur, la Fondation Rurale de Wallonie, rue des Tilleuls 1E, 6900 Marloie (famenne@frw.be), ou par l'agent relais local.

Art 9 L'animation de la Commission locale de développement rural de Nassogne sera assurée par l'organisme accompagnateur, la Fondation Rurale de Wallonie, rue des Tilleuls 1E, 6900 Marloie (famenne@frw.be), ou par l'agent relais local.

Art.10 Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11 La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12 Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits hors représentants du Conseil Communal, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion, sauf en cas d'urgence. L'urgence devra alors être justifiée et validée en séance par les membres présents.

Art.13 La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.
Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.
Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14 Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15 Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal, en l'absence d'organisme d'accompagnement.

Art.16 Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.
Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.
Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17 A l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18 Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19 Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20 Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21 Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22 Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit

d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23 Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24 Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25 En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Ainsi arrêté en réunion de la Commission locale de développement rural de la commune de Nassogne en date du mercredi 28 avril 2021.

La Secrétaire

Charles QUIRYNEN
Directeur général

Le Président

Ainsi approuvé par le Conseil Communal en date du 28/09/2021

Annexe : composition de la CLDR

Marloie, le 31 mai 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°14

Maison rurale de Nassogne, le 30 mai 2022

Présents :

- José Dock, Marc Quirynen, Christine Breda, Martine Mathieu, Dominique Paulus, Emilie Quirynen, Léon Georges, Vincent Peremans, Jean-François Culot, Marjorie Félix, Francis Danloy, Philippe Lefevre, Lynda Protin, André Blaise, Manuella Batter, Pierre Bernard, Kevin Jeanjot, Yves Mairy, Marc Timmermans, membres de la CLDR.
- Marjorie Lequeux, architecte au bureau Impact - auteur du PCDR.
- Florence Lesuisse et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Claudine Bodart, Corentin Lambert, Julien Collard, Andrée Defêche, Caroline Vermeesch, Vincent Dupont, Michel Léon,
- Stéphane Mottiaux et Loreena Thetiot, bureau Impact - auteur de PCDR
- Séverine Schonne, Fondation Rurale de Wallonie.

ACCUEIL

José Dock accueille les participants et souligne l'importance de cette réunion (et de la prochaine) dans la perspective de la finalisation du PCDR.

Florence Lesuisse présente l'ordre du jour et rappelle le contenu du PCDR ainsi que les grands axes de la stratégie. La réunion est principalement consacrée à la présentation des fiches-projets du lot 1 par le bureau d'études Impact, ainsi que la mise en commun des remarques sur les fiches du lot 2 et 3.
Pour mémo,

- Lot 1 = les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
- Lot 2 = les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 = les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.
 + Lot 0 = des projets qui répondent à la stratégie mais qui ont été initiés durant l'élaboration du PCDR.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2022

Lors de la réunion précédente, la CLDR a validé le cadre logique proposant une planification des projets dans le temps.

➔ **Le compte-rendu de cette réunion est approuvé par la CLDR.**

2. FICHES-PROJETS DU LOT 1

2.1. Les fiches-projets immatérielles

Florence présente oralement les fiches-projets immatérielles du lot 1, c'est-à-dire des actions qui sont portées par la CLDR, des groupements locaux ou encore portées par la commune.

- **I-1.01 Mise en place de capsules vidéo** : c'est la poursuite de l'action entamée durant le confinement au profit des commerçants.
- **I-1.02 Développement de nouvelles actions de promotion et de sensibilisation aux circuits courts**
- **I-1.03 Valorisation du métier d'agriculteur et restauration du dialogue entre producteurs et consommateurs**
- **I-1.04 Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie** : c'est en lien avec le PAEDC.
- **I-1.05 Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature** (PCDN) : la réunion plénière du 2 mai a montré que les concrétisations étaient nombreuses.
- **I-1.06 Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés** : en concertation avec le CCCA, cette fiche reprend des activités tant pour les ainés autonomes que pour les personnes dépendantes.

 ➔ **Modifications à apporter :**
 - Les fiches-projets I-1.02 et I-1.03 sont trop répétitives (promotion, communication…). Il est décidé de les fusionner et d'accentuer le volet « aides aux agriculteurs »
 - La fiche I-1.06 est peu concrète et peu détaillée pour une fiche du Lot 1. Il faudrait la remanier et mettre en avant le salon des aînés comme point d'ancrage des autres actions. L'organisation d'un salon est importante pour pouvoir se rencontrer en présentiel, permettre des discussions, avec les ainés comme avec leurs accompagnants éventuels (enfants, proches…). L'offre d'activités doit être en lien avec le projet de MAC (maison d'accueil communautaire) et distinguer le public « ainés autonomes » et « aînés dépendants ». ENEO pourrait organiser un salon à Nassogne, au niveau provincial, et cela servirait de source d'inspiration pour un salon plus local.

2.2. Les fiches projets matérielles

Le bureau Impact, représenté par Marjorie Lequeux, présente en détails les fiches-projets du lot 1. L'important à ce stade n'est pas de discuter des détails, mais bien de confirmer les besoins, de vérifier que les réponses sont adaptées et réalistes, de rechercher de la polyvalence…

- **M-1.05 Création d'une maison multiservices à Harsin**

 Présentation du projet :
 La commune de Nassogne va acquérir le terrain situé à l'arrière de l'école de Harsin/Chavanne (passage des actes le 20 juin). Cette nouvelle disponibilité foncière va permettre de développer un projet global comprenant une maison multiservices, une aire multisports et des logements. Comme la mise en œuvre pourra être phasée, cette approche globale fera l'objet de 3 fiches-projets distinctes.

 Tout le terrain ne sera pas urbanisé ; une partie importante sera dédiée à la biodiversité (pré fleuri, verger, haies…).

Une fiche-projet concernera l'aménagement des abords de l'école actuelle. Le terrain à gauche de l'école (derrière le parking actuel) accueillera une aire multisports (non couverte), une plaine de jeux et une zone de street workout (équipements sportifs). Ces infrastructures seront utilisables par les enfants de l'école, par les utilisateurs de la maison de village et par les habitants ou les touristes de passage. Il s'agira aussi d'aménager les abords de l'école et de la future maison multiservices, de créer un nouveau parking à l'arrière de l'école... La gestion de l'eau sera bien réfléchie, avec des pavés drainants, des parkings enherbés, des sentiers en dolomie… Le budget estimé est d'environ 575.000 € HTVA.

Une autre fiche-projet sera dédicacée à la maison multiservices, qui sera implantée derrière l'école, sur un seul niveau (toiture plate à valider par l'urbanisme). Ce bâtiment, dont le budget est estimé à 2.442.102 €, TVA et honoraires inclus, comprendra 3 parties :

- Une maison d'accueil des aînés, avec un espace séjour, une cuisine ouverte, une zone de repos, divers petits locaux (bureau, soins, buanderie…), du rangement, une terrasse (avec accès vers des jardins partagés) ... Le sas d'entrée et les sanitaires seront en commun avec la maison de village.
- Une maison de village, avec une grande salle polyvalente, un bar, des réserves, une cuisine aux normes AFSCA (avec accès extérieur pour les livraisons), une terrasse … Le sas d'entrée et les sanitaires seront en commun avec la maison d'accueil des ainés.
- Une crèche, avec une zone de jeu, un espace sommeil, une cuisine, un bureau, un espace d'accueil, des sanitaires, une cour extérieure (avec la possibilité de l'étendre pour y installer des jeux) …

La troisième fiche-projet visera la construction de logements communaux. Le bâtiment sera implanté en bord de route (à gauche du parking actuel de l'école) et comprendra deux logements au rez et deux autres à l'étage (accès par des escaliers extérieurs, sur les pignons des bâtiments). Chaque logement disposera de deux chambres. Le terrain est assez grand et permet d'avoir une partie privative liées à chaque logement. Le budget est estimé à environ 1.029.963 €, TVA et honoraires compris.

<u>Réactions des participants :</u>

- Au niveau de l'aménagement des abords, attention à laisser de l'espace pour l'école à pédagogie active qui développe de plus en plus de projets à l'extérieur (potagers, etc…). Il faudra peut-être déplacer la plaine de jeux.
- L'accès à la crèche depuis le nouveau parking (derrière l'école) nécessitera un petit escalier, mais sera de plain-pied par rapport au dépose-minute.
- Combien de places y aura-t-il dans la crèche ? La crèche de Bande (que celle-ci va remplacer) compte 21 places, mais la commune espère passer à 28. En effet, deux permis d'urbanisation sont en cours sur Harsin (soit une trentaine de nouveaux logements) et la localisation de la nouvelle crèche sera attractive (proximité de la N4, à côté de l'école, accès facile…).
 Le nombre de places dépendra aussi du financement, de l'infrastructure et des équipements. La commune étudie les possibilités du Plan Cigogne (qui fonctionne avec un budget maximum par place).
- Au niveau de la maison d'accueil des ainés, il serait intéressant d'avoir un WC dans le bâtiment (par exemple dans la salle de soins) pour que l'accompagnant puisse continuer à veiller sur le groupe (ce qui ne serait plus le cas s'il fallait passer dans la maison de village). En outre, à la maison d'accueil communautaire de Bercheux, les animatrices regrettent de ne pas avoir de douche pour les petits accidents (certaines personnes âgées portent des langes).
- Quelle sera la capacité de la maison d'accueil des ainés ? La maison pourrait accueillir 15 à 20 personnes. L'idée est de commencer avec deux jours par semaine, en visant surtout les personnes dépendantes (pour soulager les proches). Il s'agira de s'inspirer de l'expérience de Bercheux (15 personnes avec deux accueillantes), du projet de Tenneville...

- Quel sera le financement de la maison multiservices ? Au niveau du développement rural, le subside est limité à 680.000 € (soit 80% de 850.000 €) car il répond à une seule fonction : bâtiment de services. Pour augmenter le plafond, il faudrait que le bâtiment réponde à d'autres fonctions, du logement ou de l'économique, ce qui semble compliqué vu l'implantation des lieux, la cohabitation des fonctions, la zone agricole au plan de secteur… Par ailleurs, la maison multiservices doit comprendre au moins 50% de locaux polyvalents.

- Quel sera le principe de gestion des logements ? Les logements au rez pourraient être loués prioritairement à des ainés et ceux de l'étage à des jeunes. Les deux logements à l'étage pourraient aussi être des logements tremplins (location limitée à quelques années et rétrocession d'une partie des loyers en cas d'installation dans la commune).
- L'implantation exacte des logements devra encore être précisée car la proposition actuelle correspond à l'endroit le plus humide du terrain.
- Les logements à l'étage disposeront d'une terrasse. A voir si elle doit rester tournée au nord (intéressant en cas de canicule et pour la lumière) ou s'il faut privilégier une autre orientation.
- Pour les logements, le développement rural peut intervenir à hauteur de 510.000 € (60% de 850.000 €).

- Il sera intéressant de développer la mobilité douce (pistes cyclables…) depuis les quartiers (villages) voisins vers ce nouveau pôle.

Conclusion :
- La CLDR donne son accord sur cette approche ambitieuse.
- La création d'une nouvelle crèche est la priorité ; c'est urgent.
- La fiche-projet M-1.05 sera scindée en 3 fiches-projets distinctes :
 - Création d'une maison multiservices (maison d'accueil communautaire, crèche, maison de village)
 - Création de logements communaux
 - Aménagement des abords de la maison multiservices (plaine de jeux, aire multisports…).
- Les fiches-projets M-3.10 (Création d'une maison d'accueil communautaire) et M-3.11 (Création d'une crèche) sont supprimées vu qu'elles sont intégrées dans le nouveau projet global présenté ci-dessus.
- La fiche M-3.08 (Création de logements tremplins) est conservée car il pourrait être intéressant de créer d'autres logements que ceux prévus à Harsin, en fonction des opportunités.

- **M-1.04 Aménagement de la place de l'étang à Nassogne**

Présentation du projet :
Le périmètre concerne l'étang ainsi que les terrains communaux situés au nord (de l'autre côté de la rue des Clusères) et au sud de celui-ci (de l'autre côté du chemin des Mésanges). Le projet vise à créer une aire pour les mobil homes, à aménager les bords de l'étang (possibilité de faire le tour, pontons…), à sécuriser le cheminement le long de la rue du Thier des Gattes… Au sud de l'étang, le tracé du chemin des mésanges sera revu pour disposer de plus d'espace et aménager une aire de pique-nique et un espace de jeux forestiers. Lorsqu'il ne sera plus utilisé pour l'eau, le château d'eau aura une nouvelle fonction encore à définir (point de vue, local pour les pêcheurs…) et sera aménagé en fonction (escalier, bardage…). Le budget estimé est de 665.000 €.

Réactions des participants :
- Les participants estiment que l'aire de mobil homes serait mieux située dans le camping, à quelques centaines de mètres de là.

- Un participant s'inquiète énormément du développement exagéré de ce projet et des nuisances qu'il va générer pour les pêcheurs. Le site de l'étang est calme et doit absolument le rester.
- La plaine de jeux forestiers est limitée à quelques modules ; cela n'a rien à voir avec la plaine de jeux située près du hall omnisports. Cela ne va donc pas générer de nuisances.
- Le Schéma de Développement Communal conseille d'organiser l'accès au site de la scierie via le chemin des Mésanges, qui devra être élargi. Il convient de prendre cette donnée en compte dans l'aménagement du site de l'étang.
- L'espace au nord de l'étang pourrait accueillir un espace de bien-être, de zénitude…
- L'aménagement devra tenir compte des problèmes de stabilité des berges et des nombreuses racines des grands arbres.
- Le PCDN a retenu l'étang parmi les 5 sites d'intérêts écologiques. Il faudra tenir compte de l'aspect biodiversité également.

Conclusion :
- Les participants confirment qu'il y a une demande pour aménager ce site ; il faut donc maintenir une fiche-projet.
- Il faut modérer l'aspect touristique et insister sur le calme et l'intérêt écologique.
- La répartition des fonctions doit être revue.
- Comme pour tous les projets du PCDR, la mise en œuvre se fera en concertation avec les riverains et les pêcheurs.

- **M-1.03 Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité**

Plusieurs sites sont identifiés via l'étude du réseau écologique réalisée dans le cadre du PCDN. Parmi ces sites, l'équipe du PCDN a repéré les terrains publics les plus intéressants. Mais, les aménagements à réaliser (haies, mares…) n'ont pas encore pu être précisés. Il est donc proposé de reporter ce projet en Lot 2 vu le manque d'informations précises.

La CLDR valide le report du projet en Lot 2.

- **M-1.02 Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières**

Le projet consiste en la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. La chaufferie bois sera alimentée par des plaquettes et sera installée au plus proche des gros consommateurs, mais hors zone inondable. Le réseau de chaleur alimentera des bâtiments communaux (maison de village, école…), d'autres bâtiments publics (les 2 écoles de la Province, logements de la Famenoise…) mais des riverains (une centaine) pourront aussi s'y raccorder. Les rues de la Ramée et des Alliés, qui ont été fortement touchées par les inondations, sont notamment concernées. Le fait d'être raccordé au réseau de chaleur limiterait les dégâts en cas d'inondation et éviterait les pollutions par le mazout. Le budget estimé est de 2.356.000 €.

Cet investissement est important, mais est à amortir sur une longue période. Un réseau de chaleur a une durée de vie d'environ 50 ans.

Ce projet serait aussi l'occasion de relancer la Région pour l'aménagement de la rue de Alliés.

- **M-1.01 Création d'une halle polyvalente à Forrières**

Le projet vise la construction d'une halle couverte de 75 m², notamment pour y organiser les marchés de produits locaux. Une cuisine aux normes AFSCA sera également prévue.

Pa rapport aux premiers plans, la halle doit être relocalisée vers le haut de la place et les sanitaires en particulier doivent être déplacés car le lieu prévu initialement a été inondé en juillet dernier.

3. FICHES-PROJETS DES LOTS 2 ET 3

Les fiches projets des lots 2 et 3 ont été mises à disposition de la CLDR en amont de la réunion pour relecture. Florence fait un retour des remarques principales envoyées par écrit.
Voici les demandes de modifications actées en séance.

Fiche	Remarque ou correction
Toutes les fiches	En ce qui concerne la communication, le paragraphe commun *« La communication étant pointée comme une faiblesse, les habitants ne sont pas toujours informés des initiatives et des projets réalisés sur la commune de Nassogne. Des actions de communication en lien avec le projet pourront être réalisées pour mieux informer les citoyens, notamment sur l'état d'avancement de ce dernier »* par sa répétition sur chaque fiche agace le lecteur et ne donne pas l'impact attendu. Il vaudrait mieux le mettre en exergue comme un point à part « communication » ou avec un pictogramme pour que l'on comprenne qu'il s'agit d'un fil rouge.
M-2.05	La fiche « Protection et valorisation de la ressource en eau communale » devrait être scindée entre une fiche matérielle et une fiche immatérielle. En effet, il y a un trop grand déséquilibre, au sein d'une une même fiche, entre « *création d'un nouveau château d'eau* » et « *formations continues pour les fontainiers* ». ➔ La fiche peut effectivement être enrichie et restructurée mais on propose d'en garder une seule pour ne pas multiplier le nombre de fiches dans le PCDR. ➔ La construction d'un nouveau château d'eau dans le bois de Nassogne est en cours de réflexion, en lien aussi avec le possible souhait de la SPGE de créer un réservoir tampon sur Nassogne.
M-3.09	La fiche « Création d'un skate-park » pourrait remonter en Lot 2, voire en Lot 1 puisque des réunions sont déjà en cours entre l'animateur de rue et les jeunes. De plus, comme écrit dans la fiche, ce projet est jugé prioritaire pour une majorité des jeunes. Il y a plusieurs projets « aînés » dans le Lot 1 mais le projet *prioritaire* des jeunes est dans le Lot 3 ! ➔ Néanmoins, la localisation du skate-park n'est pas encore tranchée. A voir également l'opportunité d'avoir un skate-park mobile, à faire voyager entre les villages.
I-3.03	La fiche « Animation des cœurs de village » se contente de reprendre une liste de propositions. Mais, afin de s'intégrer dans un PCDR, il faudrait une méthodologie de mise en œuvre, par exemple via la création d'une équipe d'animation. ➔ Effectivement, il s'agit ici d'une compilation de propositions et d'envies exprimées tout azimut lors des consultations villageoises mais la fiche étant en lot 3 et immatérielle, ce n'est pas gênant à ce stade. On garde ainsi trace des souhaits exprimés qui serviront de base lors de la mise en œuvre effective du projet par un groupe citoyen. Il n'y a pas de porteurs de projets pour l'instant.

Fiche	Remarque ou correction
M-2.02	Regret exprimé que la fiche « Placement de panneaux photovoltaïques » soit en priorité 2, alors que l'Europe oblige l'installation de panneaux solaires sur tous les nouveaux bâtiments publics. ➔ L'un n'empêche pas l'autre. On peut équiper les projets du lot 1 de panneaux solaires (halle, logements, maison rurale). Par contre, pour ce qui est d'exploiter les toitures des bâtiments existants, l'idée est de pouvoir faire bénéficier les riverains du surplus de production. Cela vaut la peine d'attendre la législation sur les communautés énergétiques.
M-2.12	Regret exprimé que la fiche « Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement » soit en priorité 2, car si c'est pour aider des jeunes ménages à s'installer dans la commune et que l'échéance de la réalisation est tardive, cela diminue fortement l'efficacité. ➔ Ce projet vise entre autres des échanges de terrain avec les Fabriques d'Eglise. Il nécessite un travail de recensement des terrains des Fabriques et des terrains communaux qui pourraient convenir à un échange. Mettre en lot 2 ne veut pas dire qu'on ne peut pas y travailler dès maintenant. La commune vient d'organiser une réunion avec les Fabriques pour leur proposer de se réunir en une seule Fabrique, ce qui simplifierait les futures discussions et échanges.

3. LES SUITES

Depuis la mise en place de la circulaire Tellier de septembre 2021, les communes ne peuvent introduire des demandes de conventions qu'en avril et octobre. La commune espère pouvoir déposer un premier dossier de demande de subsides en avril 2023. Pour y arriver, elle s'est fixée comme objectif de finaliser le PCDR d'ici fin juin. Voici donc le calendrier prévisionnel :

- Mardi 28 juin 2023 = soirée d'approbation du projet de PCDR par la CLDR
- Juillet/aout = demande d'avis de recevabilité par le SPW-DR.
- Aout/Septembre = approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Automne = défense du PCDR devant le PAT (Pôle aménagement du territoire) et remise d'avis par ce dernier au Gouvernement wallon
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon (date indéterminée)

Une fois le PCDR approuvé, la commune devra préparer le dossier de demande de convention pour le tout premier projet et mener une réunion de coordination de demande de convention avec le SPW pour un dépôt du dossier sur le bureau de la Ministre avant le 15 mars pour la session d'avril.

Finaliser le PCDR pour juin demande beaucoup de travail à l'auteur de projets qui doit modifier les fiches-projets en fonction des remarques émises et actualiser les différentes parties du PCDR.
Pour mémo, le PCDR est composé de

- Partie 1 : l'analyse socio-économique
- Partie 2 : le processus et la participation citoyenne
- Partie 3 : le diagnostic partagé
- Partie 4 : les objectifs de développement
- Partie 5 : les fiches-projets
- Partie 6 : synthèse

Le PCDR sera mis à disposition de la CLDR pour relecture avant la **réunion d'approbation du 28 juin.**

A noter que l'approbation du PCDR requiert le quorum, c'est-à-dire, la moitié + 1 des membres de la CLDR, hors quart politique. **La FRW insiste sur l'importance d'être présent, en nombre, à cette réunion.**

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Alain Jacquet,
Agents de développement

Marloie, le 29 juin 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°15

Maison rurale de Nassogne, le 28 juin 2022

Présents :

- José Dock, Vincent Peremans, Marc Quirynen, Christine Breda, Julien Collard, Guillaume Orban, Dominique Paulus, Emilie Quirynen, Léon Georges, Caroline Vermeesch, Francis Danloy, Corentin Lambert, Philippe Lefevre, Vincent Dupont, Lynda Protin, Laurent David, André Blaise, Manuella Batter, Pierre Bernard, Kevin Jeanjot, Claude Grandmont, Andrée Defêche, Marc Timmermans, membres de la CLDR.
- Stéphane Mottiaux, architecte au bureau Impact - auteur du PCDR.
- Florence Lesuisse et Séverine Schonne, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Jean-François Culot, Melody Imbach, Claudine Bodart, Yves Mairy, Martine Mathieu, Michel Léon

ACCUEIL

José Dock accueille les participants à cette réunion d'approbation du PCDR. Il retrace brièvement l'historique des réflexions et en profite pour remercier les différents acteurs (FRW, Impact et surtout la CLDR). Enfin, José met l'accent sur quelques projets du lot 0 répondant à la stratégie du PCDR et déjà initiés.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 30 MAI 2022

Lors de la réunion précédente, la CLDR a travaillé sur la finalisation du dossier de PCDR, et principalement sur les fiches-projets.

➔ **Le compte-rendu de cette réunion est approuvé par la CLDR.**

2. L'AVANT-PROJET DE PCDR

Pour rappel, conformément au Décret wallon relatif au développement rural, le PCDR de Nassogne est composé des parties suivantes :

- **PARTIE 1 :** description des caractéristiques socio-économiques de la Commune
- **PARTIE 2 :** description des résultats de la consultation de la population
- **PARTIE 3 :** diagnostic partagé
- **PARTIE 4 :** définition des objectifs de développement
- **PARTIE 5 :** fiches-projets réparties en 3 lots
- **PARTIE 6 :** tableau récapitulatif (projets, objectifs, coûts, sources de subvention, planning)

En outre, le PCDR reprend en introduction, une description succincte de la commune et un bilan de l'ancienne ODR.

La FRW passe une dernière fois en revue les différentes parties du PCDR et en particulier **le cœur du PCDR, à savoir, la stratégie :**

- ✓ 3 objectifs généraux déclinés en 7 objectifs spécifiques
- ✓ 1 objectif transversal consacré à la communication
- ✓ 28 projets matériels et 12 projets immatériels

Elle rappelle également en chiffres et en images les **étapes parcourues par les habitants** de Nassogne et plus particulièrement par la CLDR depuis le démarrage de l'ODR :

- Préparation avec l'ancienne CLDR + commissions
- Interview de personnes ressources /visite de terrain
- 8 réunions de consultation villageoise (+/-120 personnes)
- 1 réunion de synthèse (+/- 80 participants)
- 15 réunions de CLDR
- 1 Rencontre inter-commissions
- Nombreuses rencontres thématiques
- Partenariat avec les autres commissions
- Enquêtes : jeunes / agriculteurs / communication

Sans oublier, tout au long du processus, de nombreuses réunions de coordination entre la commune, l'auteur de PCDR et la FRW ainsi qu'une campagne de communication.

Il est clair que le COVID a perturbé le bon déroulement de l'élaboration. Il a fallu adapter les méthodes, se faire aux réunions numériques mais chacun a su garder la motivation nécessaire. On ne peut que saluer la participation de la CLDR dans ce contexte difficile !

➔ **La CLDR n'émet aucune remarque sur ces 4 premières parties, fournies au préalable en relecture par le biais de la plateforme internet dédiée à l'ODR de Nassogne.**

La FRW passe enfin en revue la partie 5, à savoir, les fiches-projets pour lesquelles de derniers changements pertinents sont proposés afin de coller davantage aux réalités du territoire et aux finances de la commune.

C'est ainsi que, après débat en CLDR, le PCDR sera modifié de sorte que :

- le projet de réaménagement du Château d'Eau passe en lot 2 étant donné qu'il faudra au moins trois ans avant de changer l'affectation de ce bâtiment… le temps de construire une cellule de production d'eau au niveau même du réservoir qui se trouve en forêt, et ainsi à terme d'abandonner la fonction de réservoir d'eau du château d'eau actuel ;
- les logements intergénérationnels changent de localisation et de lot : initialement prévus à Chavanne sur un terrain quelque peu spongieux, il s'avère plus pertinent de les délocaliser. De plus, de par la spécificité « intergénérationnelle », mieux vaut situer ces logements à proximité de commerces et de services (afin d'accueillir un public non motorisé, par exemple). Le site de la scierie ainsi que l'ancien terrain de foot de Nassogne que la commune vient de racheter s'y prêteront donc davantage mais dans un laps de temps un peu plus long étant donné que la scierie est toujours en activité actuellement. Par la suite, ce site de la scierie pourrait également accueillir la fiche-projet « atelier rural » afin d'en faire un pôle attractif à différents niveaux au cœur de Nassogne. Le projet passe donc en lot 2 ;
- au vu des coûts élevés de la future maison rurale de Chavanne, l'auteur a procédé à un recalcul de la fiche pour augmenter la polyvalence, rationnaliser les espaces et permettre ainsi plus d'économies d'échelle. L'emprise globale a donc été réduite tout en conservant suffisamment d'espace pour y accueillir les fonctions souhaitées par la population. Ainsi remodelé, l'estimatif de la fiche-projet passe de 2 400 000€ à 1 931526€.

A noter que la commune est bien consciente que pour réaliser un maximum de projets repris dans le PCDR, il s'agira d'aller trouver des fonds complémentaires au développement rural. Ce sera d'ailleurs le cas concernant la halle de Forrières, le réseau de chaleur, l'espace de convivialité à Chavanne…

➔ **Moyennant les dernières modifications ci-dessus au niveau de la partie 5, la CLDR approuve l'avant-projet de PCDR à l'unanimité.**

3. CHOIX DE LA PREMIÈRE DEMANDE DE CONVENTION

Lors de la présentation du PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire chargé de remettre un avis à la Ministre de la Ruralité, il est de coutume de présenter quelle sera la première demande de convention qui sera introduite. Pour permettre à la CLDR de faire son choix, la FRW affiche les projets du lot 1.

➔ **Au vu de l'urgence (crèche), de la pertinence du projet et des nombreux objectifs PCDR rencontrés mais aussi de l'intérêt collectif, la CLDR retient à l'unanimité comme première demande de convention « La création d'une maison rurale à Chavanne ».**

4. LES SUITES

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité par le service extérieur du département du développement rural (SPW-DGO3-DDR)
- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Conseil communal
- Défense du PCDR devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire) : une délégation présentera le PCDR au PAT et répondra aux éventuelles questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité.
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance par le GW permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.

Une fois le PCDR approuvé la commune pourra passer à la mise en œuvre du PCDR. Depuis la mise en place de la circulaire Tellier de septembre 2021, les communes ne peuvent introduire des demandes de conventions que deux fois sur l'année (en avril et en octobre). La commune espère pouvoir déposer un premier dossier de demande de subsides à la session d'avril 2023. En attendant, la CLDR pourra communiquer auprès de l'ensemble des citoyens et mettre en œuvre les projets immatériels.

La séance se clôture par un verre de l'amitié offert par la commune pour remercier la population de son implication dans le PCDR.

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Séverine Schonne,
Agents de développement